

*Déclaration concernant le cytomégalovirus (CMV) – 14 février 2017*

- Recommandation n° 1

**Le Comité consultatif national recommande que les produits déleucocytés, c'est-à-dire dépourvus de CMV, et les produits séronégatifs pour l'IgG anti-CMV soient considérés comme équivalents, sauf pour les transfusions intra-utérines.**

- Recommandation n° 2

**Le Comité consultatif national recommande que la Société canadienne du sang cesse d'analyser les unités séronégatives pour le CMV et d'en fournir aux hôpitaux, et qu'elle conserve, dans ses réserves, une petite quantité de composants sanguins séronégatifs pour le CMV destinés à la transfusion intra-utérine.**

- Recommandation n° 3

**Le Comité consultatif national recommande que la Société canadienne du sang étudie la possibilité de constituer une petite réserve de composants sanguins séronégatifs pour le CMV sur lesquels elle réalisera un test de dépistage et un test des acides nucléiques, juste pour la transfusion intra-utérine.**